

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

Absents excusés : Mmes Christel DIAKITE, (pouvoir à M. Matthieu PRULIERE), Marie Noël BOLZAN (pouvoir à Mme GROSBOIS) et M. Yann MINOT ;

Secrétaire de séance : M. Matthieu PRULIÈRE.

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Compte rendu de la réunion des associations
- 2 - Manifestations de l'été (rappels)
- 3 - Recensement 2026
- 4 - Désignation d'un porte-drapeau (*délibération 2025-06-021*)
- 5 - Renouvellement de l'agrément service civique (*délibération 2025-06-022*)

II - FINANCES

- 1 - Compte Financier Unique (*délibération 2025-06-023*)
- 2 - Décision modificative n°1 : régularisation du 002 (*délibération 2025-06-024*)
- 3 - Subventions aux associations (*délibération 2025-06-025*)
- 4 - Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête Nationale le 12 juillet 2025 (*délibération 2025-06-026*)

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux de la commune
 - ♦ Rue des Prairies
 - ♦ Rue Soufflot
- 2 - Validation de l'opération des travaux rue des Chaumes (*délibération 2025-06-027*)
- 3 - Validation du complément de travaux square Taben-Rodt (*délibération 2025-06-028*)
- 4 - Etude ruissellement

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Validation du rapport d'évaluation de la CLECT (*délibération 2025-06-029*)

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Informations

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Compte rendu de la réunion des associations

Le Maire fait un point sur la réunion avec les associations qui a eu lieu le 16 juin dernier ;

Il déplore qu'un certain nombre d'entre elles n'aient pas été représentées. Pour rappel, les associations Augycoises bénéficient de l'utilisation des salles communales gracieusement. De plus, dès qu'elles en font la demande, un budget de 150 € pour leur fonctionnement leur est automatiquement versé et une subvention supplémentaire de 200 € est attribuée si l'association organise un évènement ayant pour but l'animation du village. Enfin, lorsque certaines achètent du matériel, elles peuvent se voir octroyer une subvention supplémentaire de la moitié du prix hors taxe de l'acquisition, sous condition de fournir une facture acquittée pour cet achat. Le Maire rappelle que la délibération 2022-01-002 du 25 janvier 2022 avait déjà fixé toutes ces règles.

Il propose la rédaction d'un arrêté qui précisera toutes les règles. Par ailleurs, le changement notable réside dans la suppression des lignes téléphoniques fixes et l'obligation de chaque association de désigner un responsable possédant un téléphone portable pour communiquer en cas de besoin.

2 - Rappel des manifestations de l'été

- Mme Catherine BILLIAT, en charge de l'animation, fait un compte-rendu des manifestations proposée par le théâtre d'Auxerre dans les collines d'Augy : à cause de la chaleur, la première représentation de l'après-midi a été annulée. En revanche, la représentation du soir a remporté un franc succès.

- Le 20 juin, la Fête de la musique s'est déroulée sur la place de l'Église.

- Le 27 juin a lieu la kermesse de l'École.

- Le 12 juillet, le Comité des fêtes, avec l'aide de la commune et des élus, organise une soirée pour la Fête Nationale : une chanteuse et un groupe de musique interviendront à partir de 19 h.

- Le 27 août, un concert « Garçon, la note ! » est programmé, avec, là encore, le soutien du Comité des Fêtes et la commune pour l'organisation

3 - Recensement 2026

Le Maire informe l'assemblée que la commune a obligation d'organiser le recensement de ses habitants du 15 janvier au 14 février 2026 en lien avec les services de l'INSEE.

Une délibération sera prise prochainement pour autoriser le Maire à désigner un coordonnateur ainsi que deux agents recenseurs au regard du

nombre de foyer de la commune avant le mois d'octobre, date à laquelle des formations sont organisées.

Le Maire rappelle que la commune reçoit sa dotation globale de fonctionnement, entre autres, en fonction du nombre d'habitants. Il est donc très important que les administrés répondent au questionnaire de l'INSEE soit sur papier, soit par internet. Tout cela nous sera précisé.

4 - Désignation d'un porte-drapeau

Délibération n°2025-06-021 : portant sur la désignation d'un porte-drapeau

Pour rappel, la mission d'un porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Sa fonction est de porter une hampe à laquelle est attachée un drapeau, dans le but de l'exhiber lors d'un défilé, d'une cérémonie ou d'une manifestation. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

Un porte-drapeau peut être nommé par la Commune ou par une association patriotique, du souvenir ou de la mémoire.

La nomination par décision écrite permet de déterminer l'ancienneté acquise dans la fonction, nécessaire à l'obtention du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau,

Vu la candidature de M. Matthieu PRULIÈRE,

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **nomme** M. Matthieu PRULIÈRE, comme porte-drapeau de la Commune d'Augy pour qu'il participe aux commémorations et cérémonies du souvenir ;

- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

5 - Renouvellement de l'agrément « Service civique »

Délibération n°2025-06-022 : portant sur le renouvellement de l'agrément de la commune et le recrutement d'un « Service civique »

Le Maire souhaite poursuivre pour la rentrée scolaire prochaine, la promotion dans la commune d'un accompagnement de nos jeunes par le recrutement d'une personne sur une mission de Service civique.

Il s'agit d'insuffler une dynamique du mieux vivre ensemble et d'engager une éducation à la citoyenneté pour nos plus jeunes « pour maintenir ou/et développer l'autonomie ».

Vote : après délibération, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accepte** le principe de recrutement d'un « Service civique » ;

- **décide** de mandater le Maire pour concevoir le projet d'accueil d'un jeune entre 16 et 25 ans et engager une recherche de candidats sur cette mission ainsi que son accompagnement ;

- **charge** le Maire d'inscrire la commune pour l'obtention d'un agrément ;
- **dit** que les dépenses liées à ce recrutement figurent au budget ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

II - FINANCES

1 - Compte Financier Unique

Délibération n°2025-06-023 : portant sur l'approbation du Compte Financier Unique de 2024 et l'affectation du résultat définitif

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune d'Augy ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'Augy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	Commune		Commune		Commune	
REPORT 2023		74 635,00		271 964,49		346 599,49
RÉALISÉ 2024	659 513,59	808 943,49	747 796,79	510 118,96	1 407 310,38	1 319 062,45
TOTAUX	659 513,59	883 578,49	747 796,79	782 083,45	1 407 310,38	1 665 661,94
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024		224 064,90		34 286,66		258 351,56
RESTES À RÉALISER 2024			90 630,60	170 662,00	90 630,60	170 662,00
TOTAUX CUMULÉS	659 513,59	883 578,49	838 427,39	952 745,45	1 497 940,98	1 836 323,94
RÉSULTATS DÉFINITIFS		224 064,90		114 318,06		338 382,96

Le Maire, Nicolas BRIOLLAND, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. la Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **prend** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 de la commune ;

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 d'Augy ;

- **approuve** l'affectation définitive des résultats cumulés 2024 sur le budget primitif principal de la Commune 2025 :

♦ résultats cumulés de fonctionnement = + **224 064,90 €**
 au compte 002 (bénéfice reporté) en recettes de fonctionnement du budget principal de la Commune 2025,

♦ résultats cumulés d'investissement = + **34 286,66 €**
 au compte 001 (bénéfice reporté) en recettes d'investissement du budget principal de la Commune 2025 ;

- **donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Décision modificative n°1 : régularisation du 002 et du 001

Délibération n°2025-06-024 : portant sur la décision modificative n°1 relative à la régularisation du 002 et du 001

M. PRULIÈRE informe l'assemblée que pour ajuster les résultats reportés de 2024 sur le budget primitif 2025, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap	Art	Initulé	Montant (€)	Chap	Art	Initulé	Montant (€)
-	-	-	-	2	2	Résultat de fonctionnement reporté	- 813,67 €
Total dépenses de fonctionnement au BP			822 526,00	Total recettes de fonctionnement au BP			1 037 257,00
Solde prévisionnel = sur-équilibre du BP							214 731,00

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap	Art	Initulé	Montant (€)	Chap	Art	Initulé	Montant (€)
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	0,13	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,13
Total dépenses d'investissement au BP			505 267,66	Total recettes d'investissement au BP			505 267,66
Solde prévisionnel = équilibre							0,00

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** de procéder au vote des crédits supplémentaires et des crédits diminués, ci-dessus présentés, sur le budget principal de la commune.

3 - Subventions aux associations

Délibération 2025-06-025 : portant sur les subventions 2025 aux associations augycoises et aux associations et organismes extérieurs

Mme CABUS et M. PRULIÈRE présentent le résultat des débats de la commission des finances relatifs à l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande.

Associations augycoises :

Nom de l'association	2025			Vote
	Subventions demandées	Subventions accordées	Ne participent pas au vote	
Les amis des écoles d'Augy	680,00	350,00	V. GROSBOIS	À l'unanimité des participants au vote
Tennis de table (ASTIA)	630,00	150,00		À l'unanimité des participants au vote
Comité de Jumelage	500,00	350,00		À l'unanimité des participants au vote
Ça pousse à Augy	300,00	150,00	N. BRIOLLAND V. GROSBOIS C. DIAKITÉ M. PRULIÈRE	À l'unanimité des participants au vote
Foyer Rural	600,00	250,00	C. BILLIAT	Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 3 + 2 pouvoirs
Sous-total 1 =	2 710,00 €	1 250,00 €		

Associations caritatives ou organismes de formations :

Nom de l'association	2025			Vote
	Subventions demandées	Subventions accordées	Ne participent pas au vote	
CFA BTP Autun	Pas de montant	90,00		Pour : 12 Abstention : 1 + 1 pouvoir
Prévention routière		0,00		À l'unanimité
Les Restos du Cœur		150,00		À l'unanimité
Maxime +		100,00		À l'unanimité
Sous-total 2 =		340,00 €		
Total =		1 590,00 €		

Au regard des documents justificatifs fournis par les Présidents d'associations dans leur dossier de demande de subvention, il apparaît qu'il manque souvent les justificatifs pour les dépenses d'investissement (achat de matériel servant à l'activité de l'association).

Il a été décidé en commission que les sommes demandées pour l'achat de matériel ne seraient versées que sur présentation de factures acquittées avant le 15 septembre de l'année concernée, faute de quoi seule la subvention pour fonctionnement serait octroyée. Un courriel va être envoyé à toutes les associations augycoises.

Total proposé : 1 590,00 €.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, selon le tableau ci-dessus :

- **adopte** ces propositions ;
- **dit** qu'une somme de **3 500,00 €** est d'ores et déjà inscrite au budget primitif de la commune ;
- **charge** M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 - Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête Nationale le 12 juillet 2025

Délibération 2025-06-026 : portant sur une subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes, organisateur des festivités de la Fête Nationale le 12 juillet 2025

Le Maire informe l'assemblée que le Comité des Fêtes assure, en partenariat avec la commune, l'organisation des festivités de la Fête nationale le 12 juillet prochain.

Il propose ainsi, sur avis favorable de la commission des finances réunie le 24 juin 2025, une subvention exceptionnelle de 1 350,00 € au regard de l'action du Comité des Fêtes pour la Fête Nationale du 12 juillet 2025.

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- **de valider** la proposition de la Commission des finances de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 1 350,00 €.

III - TRAVAUX

1 - Point sur les travaux de la commune

♦ Rue des Prairies

A ce jour, après 3 mois d'utilisation, aucune remarque négative de la part des riverains n'a été reçue en mairie pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue des Prairies. L'entreprise Colas a été invitée à programmer les travaux pour finaliser l'installation des deux chicanes qui seront franchissables par les engins agricoles de nos cultivateurs.

♦ Rue des Fleurs

L'entreprise PÉTAVIT est chargée de remplacer un avaloir au carrefour de la rue des Fleurs et de la RD 606 pour un coût de 748,80 € TTC.

♦ Contrôle des PEI (poteaux incendie)

Une entreprise a été sollicitée pour le contrôle de nos points d'incendie.

♦ Installation du défibrillateur à côté de la mairie

L'entreprise d'électricité LAVALLÉE va programmer l'installation prochaine du nouveau défibrillateur pour un montant de 676,68 €.

♦ Peintures ancienne agence postale, classe de CE1-CE2, bureau ancienne mairie

M. François CASTELLANI donne les dates d'intervention de l'entreprise JEANJEAN pour les peintures de l'ancienne agence postale, de la classe de l'école primaire et du bureau de l'ancienne mairie. Le Maire souhaite réduire le délai d'intervention et appellera l'entreprise.

2 - Validation de l'opération des travaux rue des Chaumes

Délibération 2025-06-027 : portant sur la validation de l'opération des travaux de modernisation, sécurisation et cheminement piéton rue des Chaumes

Le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de réfection de la RD362 sur la partie rue des Chaumes. En effet, comme sur les autres voiries du village, les travaux d'assainissement commandés par la CA ont détruit une bonne partie de la voirie actuelle. Le maire propose une réfection totale de la voie avec l'aménagement sécurité qui avait été retenu mais bloqué par la programmation de ces travaux.

Il rend compte de la tenue de réunions conduisant à l'accord de principe de tous les partenaires, le Conseil départemental de l'Yonne, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi que Suez, l'opérateur délégué. Une convention arrêtera les engagements de chacun notamment dans sa partie financière.

Le maire rappelle qu'il faut néanmoins refermer la voirie par un bicouche simple qui permettra d'attendre la réalisation de la voirie programmée en octobre.

Le Maire sollicite les élus par rapport à ce projet global qui dépassera les 100 000,00€, ce qui nécessitera une procédure spécifique de mise en concurrence.

L'ensemble des élus est favorable à cette opération dont il faudra affiner le coût total.

Vote : après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le principe de l'opération de modernisation et de sécurisation de la rue des Chaumes ;

- **charge** le Maire de mettre en place une procédure MAPA (Marché à procédure adaptée) pour lancer un appel d'offre au regard du seuil du montant des travaux envisagés ;

- **charge** le Maire d'effectuer toutes les demandes de subventions, notamment au Conseil départemental, à la Communauté de l'Auxerrois et à la préfecture de l'Yonne.

- **autorise** le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

3 - Validation du complément de travaux square Taben-Rodt

Délibération 2025-06-028 : portant sur le devis complémentaire de l'entreprise AJ3M pour l'aménagement du square Taben-Rodt

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux prévus pour l'aménagement du square Taben-Rodt ont fait apparaître un besoin conséquent en matière de sécurité puisque le gravillon n'était pas constant sur la totalité du terrain travaillé.

Le devis pour le comblement de certaines parties du terrain à aménager est d'un montant de 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** le devis complémentaire de l'entreprise AJ3M de 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC ;

- **autorise** le Maire de signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

4 - Etude ruissellement

Dans le cadre des travaux que l'entreprise SAFE souhaite entreprendre pour aménager le stationnement de camions dans l'enceinte de l'usine et ainsi sécuriser l'entrée des véhicules, il est nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme (PLU). Cette modification sera envisagée lors du Conseil communautaire de janvier 2026.

Une étude de ruissellement devra être effectuée avant l'implantation du parking. Le Syndicat Yonne Médian financera celle-ci.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal son accord pour ce projet et la demande de révision du PLU : l'ensemble des membres présents et représentés accepte le principe.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Validation du rapport d'évaluation de la CLECT

Délibération n°2025-06-029 : portant sur la résolution de la CLECT relative à la validation du transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'auxerrois au 1^{er} janvier 2025

Le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses

communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'évaluer le transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'auxerrois au 1er janvier 2025.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement a été évalué à 2 114 864,94€.

Sur la partie investissement, aucun coût de renouvellement n'a été pris en compte, considérant que la ville d'Auxerre livre un bâtiment entièrement réhabilité.

Le coût total du transfert d'élèves à 2 114 864,94 €

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

A titre d'information, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Vote : après en avoir délibéré, les membres du **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- **de valider** le rapport «*Evaluation du transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'auxerrois au 1^{er} janvier 2025*» ;

- **de prendre** acte de l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation présentée dans ce même rapport d'évaluation ;

- **d'autoriser** le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ladite délibération.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- François CASTELLANI informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion avec la DGFIP qui a rappelé l'importance de gérer les deniers publics de la manière la plus rigoureuse possible.

- Le maire informe le Conseil Municipal que Domanys a remis en location un logement suite au refus de la commune de le mettre à la vente.

- Conseil d'école : Madame GROSBOIS rapporte à l'assemblée le compte rendu du conseil d'école. Deux nouveaux instituteurs remplaceront deux des enseignants qui sont mutés dans d'autres écoles à la rentrée.

La remise des prix aux CM2 se déroulera le mardi 1^{er} juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22h40.